

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (H-5), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Signature Loan and Finance Company*",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., dépose sur la Table:—

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada*, n° 15, le 8 août 1956. (Textes anglais et français)

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Godbout, que le Bill (452), intitulé: "Loi donnant suite à un accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, pour éviter les doubles taxations en matière d'impôt sur le revenu", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Godbout, que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Godbout, que le Bill (451), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Godbout, que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.